

MAIRIE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
1 Place des Plantagenêts - BP 34
49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
Tél. 02.41.51.71.21
Fax. 02.41.38.39.12

COMMUNIQUÉ CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni le 7 Octobre 2010.

☞ En préalable, a été présenté Mme Cécile MEILLERAIS, adjoint administratif de 2^{ème} Classe, recrutée le 1^{er} Octobre 2010.

Elle secondera le secrétaire de Mairie pour une partie de son temps de travail (50% environ) le reste de ses attributions sera orienté sur toute la communication, l'animation, les relations avec les Associations ...

☞ Il a été présenté au Conseil Municipal les activités de la SODEMEL, aménageur public départemental qui pourrait éventuellement être chargé de l'aménagement de la zone des Perdrielles. Une réflexion est lancée sur cette possibilité.

☞ L'épandage des boues de la station d'épuration (compétence de l'AGGLO) pourrait être réduit après dessèchement. Les difficultés de trouver suffisamment de terres agricoles pour les recueillir se sont fait sentir depuis plusieurs mois. La solution envisagée ci-dessus permettrait de réduire à 30% le volume des boues à évacuer.

☞ Concernant les aménagements suivants en voirie (piste cyclable et piéton, aire accueil camping-car) deux cabinets d'études ont été retenus à savoir : Anjou Maine Coordination pour le premier, et Jacques COURILLEAU pour le deuxième.
Tous deux sont situés à ANGERS.

☞ La commission de voirie a récemment choisi les six symboles qui seront prochainement inscrits sur les panneaux du PNR, aux entrées Nord et Sud du village. Elle réfléchit par ailleurs aux problèmes d'indiscipline de certains utilisateurs des conteneurs de tri sélectif. En effet, trop souvent, des objets encombrants sont déposés à proximité des lieux de tri, détruisant ainsi les efforts réalisés par les autres utilisateurs.

☞ Un talus situé au Nord du Grand clos sera vendu au propriétaire situé en contrebas. L'entretien s'en trouvera donc facilité par le déplacement des clôtures.

☞ Les lois du Grenelle de l'environnement ont modifié les autorisations d'urbanisme. De nouvelles directives s'appliquent à l'étude en cours de la ZPPAUP qui sera donc transformée en A.V.A.P. (Air de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

☞ Le Conseil Municipal sollicitera la DDT (Equipement) pour une étude de sous sol sur la Voie St Jean de l'Habit afin de connaître précisément le tonnage pouvant l'emprunter.

☞ La Prochaine réunion est fixée le lundi 15 Novembre 2010 à 20h30.

Le 11 Octobre 2010,
Le Maire,
R. CATIN